



La fiche IRVE

ADHÉRER AU GROUPEMENT DE COMMANDES IRVE

Objet du groupement de commandes

Une **solution clé en main** pour répondre à tous vos besoins en termes de recharge des véhicules électriques.



Fourniture et installation de tous types de bornes.



Maintenance technique des infrastructures créées et existantes.



Assistance technique auprès de l'ensemble des utilisateurs des infrastructures.



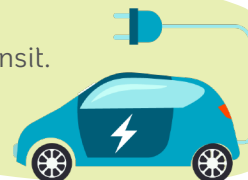
Supervision, exploitation, gestion de la monétique* et de l'interopérabilité**.



Commercialisation du service et gestion du service client.

Pourquoi ce groupement de commandes ?

- Être accompagnés et conseillés dans la définition de vos besoins et dans vos choix techniques.
- Opter pour une démarche performante grâce à la mutualisation à l'échelle départementale permettant d'optimiser le service tout en rationalisant les coûts.
- Répondre à vos propres besoins, à ceux de vos administrés, à ceux liés au tourisme et au transit.



Comment adhérer ?

1. Délibérer grâce au modèle de délibération transmis afin d'autoriser l'adhésion au groupement de commandes et la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.
2. Signer la convention constitutive du groupement de commandes.
3. Remplir la fiche de recensement des besoins en IRVE à court et moyen terme.

Retournez tous les documents par mail, à l'adresse suivante : service-energie@siea.fr.

À qui appartiennent les bornes ?





Chaque membre commande selon ses propres besoins, il est propriétaire de ses infrastructures. Les frais de fonctionnement sont à sa charge et les recettes des recharges lui sont versées périodiquement.

* gestion des flux d'argent liés à la recharge et reversés périodiquement aux membres du groupement de commandes

** assure l'entière compatibilité des moyens de paiement sur toutes les bornes

Quels sont les coûts ?

Afin de participer à la couverture des frais de marché et d'accompagnement, un forfait de 500€ sera demandé lors de la première commande de bornes (dans la limite de 5 bornes).

Borne	Normale wallbox	Normale voirie	Semi-rapide	Rapide
Recommandations	Véhicules de service	Parkings publics proches de logements et entreprises	Commerces, infrastructures sportives, etc	Zone de transit dense, véhicules lourds, etc
Exemples de visuels 1m75				
Puissance	7 kW à 22 kW AC	2 x 7 kW AC	24 kW DC* + 22 kW AC**	> 50 kW DC
Temps de charge	4h à 10 h	6h à 10h	1h à 4h	< 1h
Tarif indicatif (hors aides éventuelles)	4 500 €	20 000 €	30 000 €	> 40 000 €
Exploitation/ maintenance indicatif	400 €/an	800 €/an	1 000 €/an	1 000 €/an

* DC = Courant continu ** AC = Courant alternatif

Pour les communes, bénéficiez d'un financement du SIEA pour votre première borne :

Délibérer en Conseil Municipal grâce au modèle de délibération transmis afin d'approuver le recours au fonds de concours autorisant le SIEA à apporter un financement pour la première borne installée sur la commune.

	1 ^{ère} borne	
	Semi-rapide (borne préconisée)	Rapide
Tarifs HT indicatifs :	30 000 €	40 000 €
- Réfaction à 75 % sur les coûts de raccordement* :	- 4 000 €	- 4 000 €
- Prime Advenir** :	- 4 000 €	- 7 200 €
- Fonds de concours SIEA (max 75 %) :	- 22 000 €	- 22 000€
Part FACE moyenne (1,5 M€/392 communes) :	- 3 826 €	- 3 826 €
Part SIEA moyenne :	- 18 174 €	- 18 174 €
Estimation du reste à charge commune (HT) :	0 €	6 800 €

* Sous réserve de la validation du SDIRVE par la préfecture

** En fonction des conditions et de l'évolution des primes Advenir

